Image not found or type unknown

Simulateur CAF et réponse apportée par la CAF

Par **fastball83**, le **22/11/2017** à **13:07**

Bonjour à tous !

Mon fils vient de s'installer en ménage avec sa concubine (le 1er septembre 2017) et ils ont fait une demande d'APL auprès de la CAF.

Nous avons avant d'effectuer cette demande simulé à plusieurs reprise cette demande sur le site de la CAF afin de ne pas perdre de temps de notre coté et de ne pas en faire perdre du coté de l'administration .....et il est ressortit à chaque simulation que l'aide APL devait s'élever à environ 330 €.

Apres avoir formulé leur demande et fourni l'ensemble des documents (dont certains à plusieurs reprises.....mais cela est malheureusement habituel) is viennent de recevoir une réponse par mail les informant qu'ils n'avaient droit à aucune prestation.

Mon incompréhension est totale car non seulement cela indique que le simulateur est complètement faux mais surtout au vu de leur revenu de 2015 (car c'est les revenus demandés pour le calcul des prestations de versées en 2017).....je ne vois pas comment la réponse peut être négative.

Mon fils était alors en contrat d'apprentissage pour BTS alternance et ses revenus de 2015 ont été de 2617 € pour l'année complète.

Sa concubine étant quant à elle scolarisée en 2015, elle a seulement eu un petit job d'été et elle a eu une rémunération de 745 € pour l'ensemble de l'année.

Comment est il possible qu'ils aient gagner trop d'argent et qu'ils n'aient pas droit à une aide ?

Si cela vous est utile, Mon fils est désormais embauché depuis le 04/09/2017 et sa concubine est sous contrat d'apprentissage pour passer son BTS en Juin prochain.

Si quelqu'un peut m'expliquer ce qui se passe ça serait gentil car je ne comprend pas.

D'autre part, si cette décision doit être contestée, merci de m'indiquer les modalités à suivre pour le faire et quel imprimé dois je utilisé ainsi que le relais pour le faire.

Merci d'avance,

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés